



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1200-2012-PC-4

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa **séance ordinaire du 20 janvier 2020**, adoptait le règlement suivant:

RÈGLEMENT 1200-2012-PC-4 amendant le *Règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC* visant à modifier la tarification applicable aux permis de construction et d'agrandissement de résidences.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et entrent en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 23 janvier 2020.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA